

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Vingtième session**

En ligne, 17, 18, 20, 21, 25 et 26 mai 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Mondialisation**Évaluation des importations et exportations de biens
dans les normes internationales
Projet de note d'orientation****Établi par l'Équipe spéciale du programme de recherche relatif au SCN
– Équipe spéciale sur la mondialisation¹***Résumé*

Le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) recommande d'enregistrer les importations et les exportations de marchandises sur une base F.A.B. (franco à bord). Cette recommandation est en parfaite cohérence avec les principes d'évaluation des échanges de biens dans la balance des paiements. Cependant, l'enregistrement en valeur F.A.B. n'est pas pleinement compatible avec le principe d'évaluation de la production aux prix de base, tel qu'appliqué aux transactions nationales dans le SCN 2008. Dans le cadre de récentes discussions, les spécialistes de la comptabilité nationale et de la balance des paiements ont envisagé de passer, dans le prochain ensemble de normes internationales, à une évaluation des importations et exportations de biens en valeur de transaction. Bien que le recours à la valeur de facturation (de transaction) soit généralement jugé judicieux sur le plan conceptuel, plusieurs pays ont exprimé des préoccupations quant à la faisabilité pratique de cette approche. Ce projet de note d'orientation présente les recommandations de l'Équipe spéciale sur la mondialisation telles que présentées lors de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, en octobre 2020.

¹ La présente note d'orientation a été principalement établie par M^{mes} Margarida Martins (rédactrice principale), Padma Hurree-Gobin et Jennifer Ribarsky (toutes deux du secrétariat de l'Équipe spéciale, Département des statistiques, Fonds monétaire international (FMI)), qui ont coordonné les contributions des membres de l'Équipe spéciale sur la mondialisation et la consultation de l'équipe spéciale de la balance courante. Les travaux ont été entrepris sous la supervision de MM. Michael Connolly (Président de l'Équipe spéciale) et Paul Roberts (Coprésident jusqu'en juillet 2020). La note d'orientation a bénéficié des commentaires de M. Carlos Sánchez-Muñoz et de M^{me} Silvia Matei (Division de la balance des paiements) et de M. Jim Tebrake (Division du secteur réel), du Département des statistiques du FMI.



I. Introduction de la problématique

1. Le *Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)* préconise l'enregistrement des importations et des exportations de biens sur la base de valeurs franco à bord (F.A.B.). Cette recommandation est cohérente avec les principes d'évaluation des échanges de biens du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*. Cependant, l'enregistrement F.A.B. n'est pas pleinement compatible avec le principe d'évaluation de la production aux prix de base, utilisé dans le *SCN 2008* pour les transactions nationales, comme noté dans les conclusions de la réunion de 2013 du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale². Par la suite, différents auteurs ont suggéré le recours aux valeurs de transaction (de facturation)³ pour évaluer les importations et les exportations dans les statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements.

2. L'évaluation des importations et des exportations sur une base F.A.B. dans le *SCN 2008* (chap. 3 et 26)⁴ semble ne pas être pleinement conforme au principe conceptuel général d'enregistrement de la production aux prix de base. L'évaluation au prix F.A.B. et celle au prix de base diffèrent de par le traitement des services de transport et d'assurance entre les pays exportateurs et importateurs. Selon le principe F.A.B., la valeur des biens ne prend pas en considération le coût du transport et de l'assurance entre pays exportateurs et pays importateurs, afin de disposer d'un point d'évaluation uniforme. Avec l'évaluation au prix de base, les biens sont valorisés au prix de transaction observé, celui que le producteur doit recevoir et, par conséquent, les services de transport et d'assurance sont inclus ou exclus selon que ces services sont facturés séparément ou non par le producteur (l'encadré 1 illustre la différence entre le prix de base, le prix du producteur et le prix d'acquisition dans le *SCN 2008*).

Encadré 1.

Exemple de l'impact des frais de transport sur les prix

Si l'on considère la situation où l'unité A vend un produit à l'unité B, la différence de prix sera fonction du mode de transport retenu pour livrer le produit de A à B.

Si B récupère le produit chez A, le prix facturé est de 200. Le coût du transport est de 10. A et B peuvent effectuer eux-mêmes le transport du produit de A à B ou faire appel à un tiers, C, pour ce faire. Une taxe de 10 % (il ne s'agit pas de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA) est due sur le coût du produit et les frais de transport.

Mode de livraison	Prix de base	Taxes	Prix du producteur	Marge sur transport + taxe sur		Prix	Commentaire
				Prix d'acquisition	transport		
A facture à B un prix forfaitaire et met en œuvre sa propre logistique de livraison	210	21	231			231	Le transport est une activité auxiliaire de A
A facture la livraison à B, mais met en œuvre sa propre logistique	200	20	220	11		231	Le transport est une activité secondaire de A
A facture à B un prix forfaitaire mais fait appel à C pour la livraison	210	21	231			231	La production de C est une consommation intermédiaire de A

² Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2013/M8-5.PDF>.

³ Certains documents utilisent le concept de *valeur de facturation* et d'autres celui de *valeur de transaction*. La présente note d'orientation les emploie de manière interchangeable. Les deux termes sont censés représenter le même concept.

⁴ Les paragraphes concernés du *SCN 2008*, du *MBP6* et des *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2010* sont identifiés et examinés plus en détail dans la section 3 du *document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation*.

<i>Mode de livraison</i>	<i>Prix de base</i>	<i>Taxes</i>	<i>Prix du producteur</i>	<i>Marge sur transport + taxe sur transport d'acquisition</i>	<i>Prix</i>	<i>Commentaire</i>
A facture la livraison à B mais fait appel à C pour la livraison	200	20	220	11	231	La production de C est une consommation intermédiaire de A
B récupère le produit chez A en utilisant sa propre logistique de livraison	200	20	220		220	Le transport est une activité auxiliaire de B
B fait appel à C pour récupérer le produit auprès de A et le livrer à B	200 10	20 1	220 11		220 11	B achète 2 produits : un de A pour 220 et un de C pour 11

Source : 2008 SCN, Tableau 14.3 et par. 14.55-14.60.

3. **Dans le SCN 2008, il est stipulé que les importations de biens sont à enregistrer dans le cadre des tableaux des ressources et des emplois aux prix de base et qu'une correction de la valeur C.A.F. (coût, assurance et fret) est nécessaire pour parvenir au prix F.A.B., si des données F.A.B. détaillées par groupe de produits ne sont pas disponibles pour les importations (chap. 14 et 28).** Le lien entre l'évaluation et l'estimation des marges de transport est examiné plus en détail dans le cadre des tableaux des ressources et des emplois (chap. 14). Dans le cas de frais de transport international, le *SCN 2008* reconnaît que, dans la plupart des pays, les déclarations douanières sont la principale source de données pour les exportations et les importations de biens, enregistrant généralement les importations sur la base de la valeur C.A.F. Mais il est également noté qu'un nombre croissant de produits circulent sans contrôle direct et sans enregistrement par les services douaniers et qu'en l'absence de documentation douanière, les informations devront être obtenues à partir d'enquêtes et d'autres sources et indiqueront généralement les prix auxquels les opérations sont effectivement réalisées.

4. **L'évaluation des importations et des exportations en valeur F.A.B. est également recommandée dans le MBP6.** Alors que le principe sous-jacent de ce manuel (et du *SCN 2008*) consiste à enregistrer les transactions au prix du marché au moment du transfert de propriété, le *MBP6* permet la décomposition et la reformulation des transactions lorsque les prix de transaction (tels que convenus entre les exportateurs et les importateurs) incluent des coûts variables de distribution et comprennent, en partie, en totalité ou pas du tout, les coûts de gros, de transport et d'assurance, ainsi que les taxes (*MBP6* 10.31). Le principe d'évaluation des marchandises générales au prix du marché au point d'évaluation uniforme, c'est-à-dire à la frontière douanière de l'économie exportatrice initiale (F.A.B.), est détaillé au chapitre 10. Les recommandations concernant le traitement des services de transport et d'assurance du fret sont également formulées au chapitre 10 du *MBP6*.

5. **Les statistiques sur le commerce international de marchandises sont la principale source de données relatives aux importations et exportations de biens.** Alors que le *MBP6* recommande une évaluation F.A.B. pour les importations comme pour les exportations, ces statistiques du commerce international de marchandises utilisent une évaluation sur une base C.A.F. pour les importations. Pour calculer les valeurs F.A.B., il est donc nécessaire d'exclure les coûts de transport et d'assurance encourus entre la frontière douanière de l'exportateur et celle de l'importateur. Le *MBP6* recommande de procéder à cette conversion à un niveau détaillé, car le rapport des prix F.A.B. aux prix C.A.F. varie selon des facteurs tels que le type de bien, le poids, le volume, ses traitements spéciaux, le mode de transport et la distance parcourue (chap. 10). En outre, il convient de tenir compte du fait que les ratios C.A.F./F.A.B. varient avec le temps, sous l'effet de facteurs tels que les prix des carburants, la concurrence et la technologie dans l'industrie des transports, les variations de la proportion des différents types de biens et les changements dans les économies d'origine. En dépit des autres différences conceptuelles nécessitant des ajustements aux données des statistiques du commerce international de marchandises, concernant notamment la couverture, la date d'enregistrement et la classification des transactions de biens, la présente note se concentre sur l'évaluation.

6. Si l'évaluation en valeur F.A.B. est une pratique établie de longue date dans l'élaboration des statistiques de balance des paiements et de comptabilité nationale au niveau agrégé, de récentes discussions ont mis en lumière les divergences non résolues en matière d'orientation⁵. L'application de concepts tels que le transfert de propriété, l'évaluation et la date d'enregistrement dans le *MBP6* et le *SCN 2008* est liée à l'utilisation des documents douaniers comme données sources sous-jacentes, en raison de leur fréquente disponibilité, même si les concepts ne sont pas nécessairement les mêmes (comme indiqué ci-dessus). De plus, d'autres facteurs ont fait débat, notamment : i) l'utilisation croissante des sources de données non douanières, en particulier pour les pays membres d'unions douanières telles que l'Union européenne (UE) ; ii) les difficultés pratiques à surmonter les différences conceptuelles lors de l'ajustement des données des statistiques du commerce international de marchandises (selon les principes de l'enregistrement transfrontalier) aux données de la balance des paiements (selon le principe du transfert de propriété) ; iii) le besoin d'éclaircissements à propos de certains concepts existants, du fait de la mondialisation (par exemple les biens faisant l'objet de négoce international) et les transactions faisant intervenir des biens et services groupés ; iv) la réduction des asymétries commerciales ; et v) l'évolution continue des besoins des utilisateurs, notamment la demande grandissante d'informations sur la correction C.A.F./F.A.B. dans les tableaux nationaux des ressources et des emplois, afin de créer des tableaux entrées-sorties inter pays de meilleure qualité. Un exemple numérique est présenté dans l'encadré 2.

Encadré 2.

Exemple numérique illustrant la correction C.A.F./F.A.B.

L'exemple ci-après illustre la complexité du processus mis en œuvre pour enregistrer la correction C.A.F./F.A.B. dans les tableaux des ressources et des emplois. L'exemple est adapté de Hiemstra, L. et de Haan, M., 2017, *CIF-FOB recording of imports and exports in the national accounts and balance of payments* (document présenté en 2017 au Groupe consultatif d'experts). Il est basé sur les exemples figurant dans l'encadré 10.3 du *BPM6* et calculé du point de vue du pays importateur (pays B).

Un équipement coûte 10 000 unités à l'usine où il a été produit dans l'économie A. Le coût du transport jusqu'à la frontière douanière de l'économie A s'élève à 200, le transport de la frontière douanière du pays A à celle du pays B s'élève à 300, un droit de douane de 50 est prélevé à l'entrée sur le territoire de B, et le transport de la frontière douanière de B au lieu de livraison au consommateur s'élève à 100.

Conformément aux dispositions contractuelles entre les parties, la valeur F.A.B. est de 10 200 et la valeur C.A.F. de 10 500. Cependant, l'enregistrement des services dépend des arrangements établis pour le paiement des coûts de transport et de la résidence du transporteur.

Par mesure de simplicité, l'assurance de l'équipement durant son transport n'est pas prise en considération dans cet exemple, et l'intégralité du transport, depuis les locaux du vendeur (dans le pays A) jusqu'à l'acquéreur (dans le pays B), est effectué par un transporteur résident (du point de vue du pays B) ou non résident.

Tableau 1

Données disponibles :		Situation :		
		Pays A	A/B	Pays B
Valeur des biens	10 000			
Valeur F.A.B.	10 200			
Valeur C.A.F. des biens	10 500			
Coût transport dans le pays A	200	200		
Coûts transport zone A/B	300		300	
Coût transport dans le pays B	100			100

⁵ Une discussion sur le point de vue de la balance des paiements figure dans le *document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation* (sect. 1.3 et 2.4), dont certaines parties sont reprises dans la présente note d'orientation.

L'exemple est basé sur l'expérience pratique de Statistics Netherlands (CBS) dans l'enregistrement des importations de biens (disponibles dans la source de données en valeur C.A.F.) dans le tableau des ressources. Dans cet exemple, les informations reproduites dans le tableau 1 sont obtenues à partir de sources statistiques : i) les statistiques du commerce international de marchandises font état d'une valeur d'importation de 10 500 sur la base de la valeur C.A.F. ; et ii) les résultats obtenus à partir des statistiques du commerce international des services, qui enregistrent les services de transport, dépendront de la nationalité du transporteur.

Exemple 1

Le contrat entre les parties est fondé sur la valeur F.A.B. (c'est-à-dire que le prix de facturation est de 10 200). Dans ces conditions, l'exportateur prend en charge les coûts jusqu'à la frontière de A (200) et l'importateur est responsable du paiement des coûts de transport à partir de là (300+100). Dans ce cas, la reformulation de la transaction ne s'impose pas selon le *MBP6*. Cependant, les auteurs affirment que des enregistrements supplémentaires sont nécessaires pour ajuster les données relatives aux services.

Transporteur résidant dans le pays B

Pour enregistrer cette transaction dans le tableau des ressources, on dispose des données détaillées en valeur C.A.F. tirées des statistiques du commerce international de marchandises, soit un montant de 10 500. Cependant, le contrat F.A.B. suppose la répartition des services de transport entre l'exportateur (transport dans le pays A, 200) et l'importateur (l'ensemble des autres transports, 400). En outre, le transporteur est censé déclarer une exportation de 200 (frais de transport dans le pays A à la charge de l'exportateur), qui serait enregistrée dans les statistiques du commerce international des services.

Tableau 2

<i>Importation</i>	<i>Enregistrement initial ?</i>		<i>Traitement suggéré (valeurs de transaction)</i>		
Importation	Importation		Importation		
Biens	10 000	Biens (C.A.F.)	10 500	Biens (F.A.B.)	10 200
Services	-	Services	-	Services	-
		Exportation		Exportation	
		Biens	-	Biens	-
		Services	200	Services	200
Balance des importations	-10 000	Balance commerciale	-10 300	Balance commerciale	-10 000

Dans cette situation, la balance commerciale basée sur un enregistrement des marchandises en valeur C.A.F. sera sous-estimée de -300. Cet écart résulte des coûts de transport du pays A vers le pays B, qui ne devraient pas être intégrés dans la valeur importée. Ces services de transport sont inclus dans la valeur C.A.F. des importations, mais sont fournis par un transporteur résident et constituent donc une transaction intérieure. Pour parvenir à une balance commerciale cohérente, un enregistrement C.A.F. nécessite un ajustement de l'importation de services de -300. Si le prix réel de la transaction (F.A.B.) était utilisé, les données de base auraient fourni une image cohérente.

Transporteur ne résidant pas dans le pays B

Comme les 200 de transport sont déjà inclus dans le prix F.A.B. des biens, l'importateur déclarera une importation supplémentaire de services de transport de 400, correspondant aux coûts de transport pour passer de la frontière de A à celle de B (300) et au transport dans le pays B (100). Cette valeur sera probablement enregistrée dans les statistiques du commerce international des services.

Initialement, l'enregistrement C.A.F. dans le tableau des ressources entraîne une sous-estimation de la balance commerciale de -300, l'importateur déclarant une importation de services de 400, alors que le coût du transport entre la frontière du pays A et celle du B

est déjà inclus dans la valeur C.A.F. des biens. Un enregistrement en valeur C.A.F. nécessiterait un ajustement des importations de services de -300. La valeur réelle F.A.B. de la transaction garantirait un enregistrement cohérent.

Tableau 3

<i>Importation</i>	<i>Enregistrement initial ?</i>		<i>Traitement suggéré (valeurs de transaction)</i>		
Importation	Importation		Importation		
Biens	10 000	Biens (C.A.F.)	10 500	Biens (F.A.B.)	10 200
Services	600	Services	400	Services	400
		Exportation		Exportation	
		Biens	-	Biens	-
		Services	-	Services	-
Balance des importations	-10 600	Balance commerciale	-10 900	Balance commerciale	-10 600

De l'avis des auteurs, l'exemple 1 montre que les ajustements requis en matière de services ne peuvent être effectués sans disposer d'informations sur le lieu de résidence du transporteur (et des autres fournisseurs de services commerciaux) concerné, des informations souvent difficiles à obtenir. En outre, l'enregistrement des biens aux valeurs de transaction réellement observées devrait être cohérent avec l'enregistrement des flux de services commerciaux correspondants. Les Parties contractantes déclareront une transaction de biens (qui peut, dans une certaine mesure, inclure des éléments de services), ou elles déclareront séparément une transaction de services commerciaux.

Exemple 2

Le contrat entre les parties est fondé sur la valeur « départ usine » (c'est-à-dire que le prix de facturation est de 10 000 ; l'acheteur paie les frais de transport à partir des locaux du vendeur). Les statistiques du commerce international de marchandises du pays B font apparaître un enregistrement C.A.F. de 10 500, à inclure dans le tableau des ressources, et l'enregistrement des services de transport est fonction de la nationalité du transporteur.

Transporteur résidant dans le pays B

Dans ce cas, aucune importation de services n'est enregistrée, le service de transport étant considéré comme une transaction intérieure, et l'enregistrement C.A.F. des biens conduit à une sous-estimation de la balance commerciale de -500. Un ajustement de -500 dans le flux d'importation des services de transport est requis pour contrebalancer cette incohérence. L'enregistrement en valeur « départ usine » de la transaction se limite exclusivement aux échanges de biens. La balance commerciale n'enregistrera pas les services entre les Parties contractantes.

Tableau 4

<i>Importation</i>	<i>Enregistrement initial</i>		<i>Traitement suggéré (valeurs de transaction)</i>		
Importation	Importation		Importation		
Biens	10 000	Biens (C.A.F.)	10 500	Biens (F.A.B.)	10 000
Services	-	Services	-	Services	-
		Exportation		Exportation	
		Biens	-	Biens	-
		Services	-	Services	-
Balance des importations	-10 000	Balance commerciale	-10 500	Balance commerciale	-10 000

Transporteur ne résidant pas dans le pays B

Le contrat « départ usine » donne lieu à un enregistrement séparé de tous les services de transport pour un montant de 600, qui sont probablement saisis dans les statistiques du commerce international des services. Par conséquent, l'enregistrement C.A.F. des importations de biens dans le tableau des ressources conduit à une importation surévaluée de 500, correspondant aux services de transport inclus dans cette valeur C.A.F. L'enregistrement C.A.F. nécessite un ajustement compensatoire d'un montant équivalent (-500) dans l'importation de services.

Tableau 5

<i>Importation</i>	<i>Enregistrement initial</i>		<i>Traitement suggéré (valeurs de transaction)</i>		
Importation	Importation		Importation		
Biens	10 000	Biens (C.A.F.)	10 500	Biens (F.A.B.)	10 000
Services	600	Services	600	Services	600
	Exportation		Exportation		
		Biens	-	Biens	-
		Services	-	Services	-
Balance des importations	-10 600	Balance commerciale	-11 100	Balance commerciale	-10 600

Selon les auteurs, l'exemple 2 confirme les conclusions de l'exemple 1.

II. Informations existantes⁶

7. Le manque apparent de cohérence de la **recommandation du SCN 2008 d'évaluer la production aux prix de base et l'enregistrement des importations et exportations sur une base F.A.B. comme le préconise le MBP6, a été abordée pour la première fois par Anne Harrison dans un document du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI de 2012**⁷. L'autrice a exposé quatre options pour remédier à cette disparité, mais a également souligné que le processus de correction C.A.F./F.A.B. nécessiterait un réexamen.

8. **Walters (2018)⁸ ainsi que Hiemstra et de Haan (2017)⁹ proposent de valoriser les exportations et les importations de biens dans la balance des paiements et dans la comptabilité nationale sur la base des prix de transaction.** Ils affirment que les correctifs C.A.F.-F.A.B. des exportations et les importations de biens ne sont pas en phase avec les données collectées pour le commerce international des services de transport. Les auteurs concluent qu'en l'absence d'informations sur le lieu de résidence du transporteur, il est impossible de procéder à des imputations précises et que la correction C.A.F./F.A.B., qui diverge de la valeur réelle de la transaction, se traduira inévitablement par des erreurs dans

⁶ Des détails supplémentaires sur les informations existantes sont fournis dans le *document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation*.

⁷ Harrison, Anne, 2012, *F.O.B./CIF Issue in Merchandise Trade/Transport of Goods in BPM6 and 2008 SNA*, document présenté en 2012 au Comité de la balance des paiements du FMI (BOPCOM 12/30).

⁸ Walters, 2018, *Measuring merchandise and international freight transportation costs in the Balance of Payments*, document présenté au Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (WPTGS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁹ Hiemstra et de Haan, 2017, *CIF/FOB. recording of imports and exports in the national accounts and the balance of payments*, document présenté au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale en 2017.

la balance commerciale, d'où une précision moindre des estimations des comptes nationaux, et contribuera aux asymétries interpays dans les données de la balance des paiements. En outre, du fait de l'utilisation grandissante des conteneurs, l'évaluation F.A.B. est considérée comme dépassée. Walters affirme que les concepts actuellement utilisés ont été conçus à une époque de contrôles douaniers stricts des échanges de marchandises entre pays, lorsque les frontières constituaient une barrière quasi naturelle où l'on présentait des documents et où les marchandises passaient d'un moyen de transport à un autre. Dans ces circonstances, il était naturel de scinder les coûts de transport en trois parts : jusqu'à la frontière du pays exportateur, entre les frontières des pays partenaires et à l'intérieur du pays importateur. Mais aujourd'hui, les contrôles douaniers ont été considérablement réduits et les conteneurs sont largement utilisés pour acheminer les marchandises, généralement chargées dans l'usine du producteur et livrées directement chez l'acquéreur, avec un coût unique pour l'ensemble du trajet, payé en intégralité soit par le producteur soit par son client.

9. **Début 2019, cette question a été soulevée dans une enquête¹⁰ menée dans le cadre d'une initiative conjointe FMI-OCDE¹¹.** Soixante-six pays ont répondu au module concernant l'utilisation des valeurs de facturation dans la balance des paiements. Cet exercice a adopté une vision plus large de l'utilisation des valeurs de facturation et recueilli l'avis des participants sur les bases conceptuelles et pratiques, s'agissant notamment des services de transport. Les résultats, présentés en 2019 au Comité de la balance des paiements du FMI, montrent que près de la moitié des personnes ayant répondu sont défavorables à la proposition d'adopter une évaluation sur la base des valeurs de facturation, pour des raisons essentiellement pratiques liées à la disponibilité des données. Vingt pour cent étaient partisans de la proposition, et 30 % étaient dans l'expectative. Mais en examinant la même source de données d'un point de vue différent, les résultats de l'enquête décennale de 2016 sur les pratiques nationales d'établissement et de diffusion des statistiques du commerce international de marchandises¹², menée par la Division de statistique des Nations Unies pour la communauté des statisticiens, ont révélé que 68 des 102 pays (environ 67 %) conservaient le prix de facturation comme l'une des méthodes d'évaluation pour l'établissement des statistiques de base du commerce de marchandises.

10. **Les résultats de l'atelier 2017 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur la cohérence entre les comptes nationaux et la balance des paiements¹³ montrent que diverses méthodes sont mises en œuvre pour calculer la correction C.A.F./F.A.B.** Bien que les circonstances et les documents douaniers soient propres à chaque pays, il serait utile de partager entre les pays des informations sur les questionnaires, les méthodes d'établissement des corrections, ainsi que les logiciels utilisés. Il conviendrait par ailleurs de favoriser la coordination internationale, afin de réduire les asymétries entre pays partenaires découlant de méthodes différentes d'évaluation des ajustements C.A.F./F.A.B.

11. **La correction C.A.F./F.A.B. et le passage aux valeurs de transaction pour l'évaluation des importations et des exportations ont des impacts différents selon le contexte national.** Comme indiqué dans le document BOPCOM 19/15 (décrit plus en détail dans le *document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation*), l'exercice de rapprochement conjoint FMI-OCDE a donné des résultats variables selon les pays pilotes :

- En Albanie (pour 2016-2018), l'écart annuel moyen entre les valeurs de facturation et les valeurs F.A.B. (balance des paiements) était estimé entre 5,5 et 5,9 % ;
- En Belgique (concernant le commerce intra-UE en 2015), l'écart entre la valeur de facturation et la valeur C.A.F. se situait respectivement à 0,04 et 0,16 % du total des échanges pour les importations et les exportations, tandis que la correction C.A.F./F.A.B. représentait -1,67 % des échanges totaux pour les importations) ;

¹⁰ Les résultats sont présentés dans le document [BOPCOM 19/15 : Asymmetries Arising from the CIF/FOB Adjustments in Recording International Trade in BPM6 and 2008 SNA, Ongoing Investigations, Including the Use of Invoice Values](#).

¹¹ Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (WPTGS).

¹² Disponible à l'adresse <https://comtrade.un.org/survey/Reports/byQuestion>.

¹³ Disponible à l'adresse : <https://www.unece.org/index.php?id=43930>.

- En Indonésie (pour 2014-2018), la comparaison entre les exportations F.A.B. établies à partir des données douanières et les relevés bancaires des recettes d'exportation a révélé un différentiel de 13 à 14 % ;
- Au Kosovo (pour 2018), la comparaison des données douanières et de celles issues d'une enquête menée auprès des principales sociétés commerciales a révélé de très faibles écarts sur un plan général, mais pour certains éléments spécifiques, notamment pour le fret et l'assurance, les données douanières peuvent ne pas permettre d'estimations fiables ;
- En Moldova, pour le premier trimestre de 2019, les différences moyennes entre valeurs de facturation et échanges F.A.B. (balance des paiements) ont été estimées à environ 5 %, même si des fluctuations importantes ont été notées entre certains groupes de partenaires commerciaux ;
- L'Allemagne a analysé un énorme ensemble de données provenant des statistiques du commerce international de marchandises (47 millions de données, 37 millions uniquement pour les échanges hors UE en 2018). Concernant les échanges intra-UE, les valeurs de facturation sont en principe disponibles, alors que pour les échanges extra-UE, elles ne le sont que pour les importations. L'exercice a montré des écarts très faibles entre valeurs de facturation et valeurs C.A.F. (1,4 % en moyenne) pour les importations extracommunautaires, et des différences plus sensibles (12,8 %) pour les exportations extracommunautaires.

12. **Le 2017 Compendium of Supply and Use Tables for Selected Economies in Asia and the Pacific de la Banque asiatique de développement fait état d'une grande diversité de pratiques concernant l'établissement des corrections C.A.F./F.A.B.** Les sources de données servant à évaluer les marges commerciales diffèrent, certains pays indiquant que les importations de marchandises sont disponibles sur la base de la valeur F.A.B. (par exemple, le Bangladesh et le Bhoutan) et qu'aucun ajustement C.A.F./F.A.B. n'est donc nécessaire. D'autres par contre préfèrent recourir à des ratios pour établir les corrections C.A.F./F.A.B. (par exemple, 8 % pour le Cambodge, 5 % pour la Chine et l'Inde, ou 27 % pour la Mongolie). Lors des consultations menées par l'Équipe spéciale sur la mondialisation, la Norvège a annoncé pour l'ensemble des exportations en 2018 un écart d'environ 2 % entre la valeur de facturation et l'évaluation C.A.F./F.A.B., avec toutefois des fluctuations importantes pour certains produits.

III. Options envisagées

13. **Pour résoudre le dilemme actuel dans les recommandations du SCN 2008 – cohérence interne du SCN (évaluation des transactions nationales et internationales de manière similaire) et cohérence des évaluations entre le SCN 2008 et le MBP6, diverses options ont été envisagées.** Un document de réflexion sur ce thème, dans lequel figurent les options proposées, a été rédigé et distribué pour consultation aux membres de l'Équipe spéciale sur la mondialisation (ce document de réflexion, ainsi que d'autres documents pertinents, sont inclus dans le document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation).

14. **L'option 1 propose de modifier le traitement recommandé du transport intérieur pour revenir aux recommandations du SCN 1968.** Dans cette option, les services de transport seraient toujours traités comme des services, et donc non intégrés à la valeur du bien. Cette solution aurait l'avantage de valoriser les transactions nationales et internationales de manière cohérente, de disposer d'un point de valorisation uniforme et d'aligner le traitement des services de transport dans le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance des paiements. Toutefois, cette option impliquerait de changer les concepts et méthodes d'évaluation actuellement adoptés dans le SCN 2008, ce qui aurait des implications sur les concepts de prix de base, de prix du producteur et de prix d'acquisition et nécessiterait par ailleurs des modifications du traitement des marges de transport dans les correctifs à apporter aux données sur les échanges dans le cadre des tableaux des ressources et des emplois.

15. **L'option 2 propose de conserver la recommandation du SCN 2008 d'enregistrer les importations et les exportations sur la base d'une évaluation F.A.B.** Cette approche permettrait de maintenir la cohérence entre le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance des paiements. Mais ce traitement ne serait pas entièrement compatible avec la recommandation du *SCN 2008* d'évaluer la production aux prix de base et avec le traitement des transactions nationales. Si l'option 2 venait à être envisagée, les statisticiens devraient obtenir des éclaircissements sur certains points, notamment : i) la disponibilité de données sources avec des évaluations différentes pour pouvoir estimer les importations et les exportations de biens dans divers pays ; ii) les meilleures pratiques pour évaluer la correction C.A.F./F.A.B. en fonction des sources de données disponibles ; iii) les sources de données permettant d'estimer les coûts de transport et d'assurance ; iv) des indications supplémentaires sur le traitement des marchandises faisant l'objet d'un négoce international¹⁴ et des marchandises envoyées à l'étranger pour y être transformées.

16. **L'option 3 propose de modifier la recommandation du système de comptabilité nationale concernant l'évaluation des importations et des exportations pour passer à la valeur de transaction observée.** Cette approche aurait l'avantage de renforcer dans le système de comptabilité nationale la cohérence avec le principe général d'évaluation de la production aux prix de base. Mais il en résulterait une contradiction entre le *SCN 2008* et le *MBP6* et nécessiterait également des modifications dans le traitement des marges de transport international (pour l'aligner sur l'enregistrement des marges de transport intérieur) dans les correctifs à apporter aux données sur le commerce, dans le cadre des tableaux des ressources et des emplois.

17. **L'option 3, si elle était envisagée, nécessiterait de clarifier le traitement des biens, des transports et des services d'assurance dans les statistiques de la balance des paiements¹⁵.** Dans le contexte particulier de l'option 3, pour discuter de l'incohérence entre le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance des paiements et y remédier, il sera demandé à l'équipe spéciale de la balance courante de formuler un avis en tenant compte des éléments suivants :

a) **Juger de la possibilité d'adopter l'option 3 sur le plan conceptuel.** Pour ce faire, il conviendrait d'approfondir les implications du passage à une évaluation des importations et des exportations sur la base des valeurs de transaction, ainsi que le traitement associé des services de transport et d'assurance internationaux sous l'angle de la balance des paiements. Pour l'heure, l'évaluation F.A.B. est établie à la frontière douanière de l'économie exportatrice. Par conséquent, i) tous les frais de transport jusqu'à la frontière douanière sont enregistrés comme étant encourus par l'exportateur et ii) tous les frais de transport au-delà de la frontière douanière sont enregistrés à la charge de l'importateur. Lorsque les modalités de paiement des frais de transport diffèrent des conditions de livraison F.A.B., le *MBP6* recommande la reformulation des services de transport, ce qui peut impliquer que des transactions effectuées en réalité entre deux résidents soient traitées comme si elles intervenaient entre résidents et non-résidents, et vice versa. La version finale de la note d'orientation inclura les commentaires formulés lors de la consultation de l'équipe spéciale de la balance courante à propos de : i) l'approche privilégiée d'un point de vue conceptuel, et ii) les implications pratiques pour les statisticiens de la balance des paiements de l'adoption du prix de transaction observé pour évaluer les exportations et les importations ;

b) **Évaluer les conséquences d'une conservation en l'état des normes actuelles du manuel de la balance des paiements concernant l'évaluation des importations et exportations.** Si l'option 3 est maintenue pour le système de comptabilité nationale et qu'un statu quo est privilégié pour le manuel de la balance des paiements, les

¹⁴ Les marchandises faisant l'objet d'un négoce international, dans le *MBP6*, sont enregistrées à la valeur de transaction, comme l'indique la note explicative publiée en 2019 <https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2019/pdf/Clarification0507.pdf>. En outre, la note d'orientation C4 de l'équipe spéciale de la balance courante du FMI, qui devrait être finalisée en avril 2021, couvrira les marchandises faisant l'objet d'un négoce international et la production de biens sans usine.

¹⁵ Compte tenu de la mise à jour du *MBP6*, la note d'orientation sera diffusée en vue de recueillir l'avis de l'équipe spéciale de la balance courante.

incohérences entre les deux risquent d'être encore accentuées. Elles seraient néanmoins acceptables à condition d'être expliquées dans la construction de tableaux supplémentaires, en précisant les correctifs à apporter aux importations et aux exportations. Cette possibilité mérite également d'être envisagée. Des considérations supplémentaires sur les sources de données devraient être abordées au cas où cette option serait privilégiée, y compris la possibilité d'établir les comptes nationaux et la balance des paiements à partir de données statistiques du commerce international évaluées sur des bases différentes.

IV. Approche recommandée – aspects conceptuels

18. **La consultation écrite de l'Équipe spéciale sur la mondialisation a montré que la plupart de ses membres étaient favorables à l'option 3 sur le plan conceptuel** (dans le document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation figurent des informations supplémentaires sur les résultats de la consultation). Les personnes interrogées ont majoritairement (10 sur 16 réponses d'agences nationales) proposé de modifier les principes du système de comptabilité nationale et d'adopter l'évaluation des importations et des exportations sur la base de la transaction réelle ou de la valeur réellement observée.

19. **D'après les retours d'information de l'Équipe spéciale sur la mondialisation, l'utilisation des valeurs de transaction pour évaluer les importations et exportations est généralement considérée comme une option correcte sur le plan conceptuel.** Cette approche a notamment pour avantage d'éviter l'établissement d'un correctif complexe C.A.F./F.A.B. (comme illustré dans l'encadré 1), souvent fondé sur des hypothèses, ce qui peut être source d'erreur en raison de l'absence de données sources. En outre, les personnes interrogées estiment que cette approche réduirait les asymétries de données, car elle impliquerait une évaluation unifiée de la valeur des transactions entre importateurs et exportateurs, et faciliterait l'établissement des tableaux des ressources et des emplois.

20. **Les participants à la consultation ont conscience que cette approche supposerait de modifier à la fois le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance des paiements pour maintenir la cohérence entre les normes.** D'autres arguments ont été avancés, dont l'évolution continue des accords commerciaux internationaux, avec un nombre croissant d'unions douanières au sein desquelles les déclarations de douane n'ont plus cours ; la complexité accrue des chaînes d'approvisionnement, dont les accords de transport et d'assurance constituent un élément important ; et l'utilisation des prix de base pour évaluer la production dans le système de comptabilité nationale, y compris pour le transport et l'assurance qui ne sont pas facturés séparément.

21. **Hiemstra et de Haan (2017) font valoir que les informations des statistiques du commerce international de marchandises requises pour convertir les valeurs de facturation en valeurs F.A.B. et estimer la correction C.A.F./F.A.B. sont souvent indisponibles ou de qualité médiocre.** Ils expliquent que le concept d'évaluation en F.A.B. (exportations) et en C.A.F. (importations) peut conduire à des erreurs dans les balances commerciales et à des asymétries, et qu'il est incompatible avec le principe d'enregistrement sur la base du transfert de propriété instauré par le système de comptabilité nationale. En outre, les auteurs notent que des informations relatives à la résidence du transporteur concerné et aux conditions de livraison sont indispensables pour estimer l'ajustement adéquat dans le commerce des services, et qu'il peut être difficile d'y accéder. L'enregistrement des biens évalués à leur valeur de transaction devrait permettre d'éviter les incohérences dans l'enregistrement des flux commerciaux de biens et de services.

22. **Walter (2018) énumère les avantages du recours aux valeurs de transaction. Selon l'auteur, ils sont multiples :** i) pas d'estimation requise, ce qui évite les asymétries liées aux estimations actuelles ; ii) les données peuvent être extraites directement des comptes des entreprises ; iii) les besoins en données des statisticiens sont réduits, puisqu'aucune information supplémentaire n'est nécessaire pour les estimations ; iv) la détermination du transport de marchandises serait déconnectée des statistiques du commerce international de marchandises, les poids et conditions de livraison n'étant plus nécessaires ; v) le problème de la répartition géographique du transport, dans les cas où les observations directes dans le pays déclarant ne sont pas possibles, est évitable ; vi) les données relatives au transport

pourraient être facilement combinées avec celles concernant les marchandises en appliquant le principe de pays d'origine et/ou de pays d'expédition ; vii) le concept de facturation s'intégrerait mieux dans d'autres composantes pertinentes en cas de commerce ou de transport international, comme la transformation et le négoce ; viii) l'approche fondée sur la facturation serait conforme aux recommandations actuelles du *SCN 2008* en matière d'évaluation des biens et des services de transport connexes à l'intérieur du territoire économique ; ix) cette solution serait également conforme aux recommandations du *SCN 2008* formulées au chapitre 14 et concernant les situations où les données douanières ne sont pas disponibles ; x) elle favoriserait la cohérence entre le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance ; et xi) elle serait intéressante pour les utilisateurs, car elle refléterait plus fidèlement la réalité économique.

23. Les membres de l'Équipe spéciale sur la mondialisation ont toutefois suggéré de poursuivre les consultations sur les considérations pratiques liées à l'option choisie. Certaines préoccupations ont été exprimées à propos i) du besoin de nouvelles sources de données, ii) de la difficulté d'obtenir des valeurs de transaction précises même lorsque les sources de données sont disponibles, et iii) de la nécessité d'harmonisation avec d'autres manuels statistiques (en l'occurrence avec les *Statistiques du commerce international de marchandises 2010*).

24. Alors que l'Équipe spéciale sur la mondialisation ne s'est penchée (pour l'heure) que sur l'évaluation des biens, le questionnaire d'inventaire 2019 du FMI et de l'OCDE a recueilli des avis sur l'utilisation des valeurs de transaction pour les marchandises et les coûts correspondants de transport international. Les pays ont également été invités à se prononcer sur les implications potentielles sur le plan pratique et conceptuel. Comme évoqué plus haut, près de la moitié des personnes ayant répondu à l'enquête sont défavorables à l'utilisation des valeurs de transaction pour évaluer les biens et les services de transport, et environ 30 % d'entre elles restent indécises.

25. Les réponses au questionnaire d'inventaire du FMI et de l'OCDE ont recensé les avantages et les inconvénients potentiels de la valeur de facturation comme principe d'enregistrement des transactions commerciales dans la balance des paiements. Les principaux atouts mis en avant sont une évaluation plus proche des véritables valeurs de marché, l'élimination de la nécessité d'estimer la correction C.A.F./F.A.B. (ce qui suppose bien sûr que les valeurs de transaction soient disponibles), et une réduction potentielle des asymétries entre pays. Les inconvénients évoqués sont le défaut d'accès aux valeurs de facturation ou aux livres comptables des sociétés (ou aux données détaillées de ces sources), la nécessité de disposer de données supplémentaires pour estimer les services de transport et d'assurance (à savoir que des enquêtes directes pourraient être nécessaires pour collecter les données permettant d'estimer ces activités si les valeurs de facturation étaient utilisées), les difficultés de classification des biens et des services et d'établissement de la résidence des sociétés, ainsi que l'augmentation de la charge de travail des déclarants. En outre, de nombreux interlocuteurs évoquent d'autres facteurs susceptibles d'engendrer des asymétries entre les pays, notamment l'enregistrement des importations par pays de consignment plutôt que par pays d'origine, les marchandises ne traversant pas les frontières, le commerce de navette ou les activités illégales.

26. Outre le fait que l'Équipe spéciale sur la mondialisation et le questionnaire d'inventaire FMI-OCDE n'ont pas abordé la question sous le même angle, il existe une divergence de vues apparente concernant l'adoption de valeurs de transaction pour l'évaluation des importations et des exportations. L'Équipe spéciale sur la mondialisation propose d'inclure dans la version finale de la présente note d'orientation les retours d'informations obtenus à l'issue des consultations additionnelles de l'équipe spéciale de la balance courante, concernant l'approche recommandée sous l'angle conceptuel de la balance des paiements, ainsi que des diverses discussions théoriques visant à éliminer les contradictions entre le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance. D'autres réactions de la communauté de la comptabilité nationale seront également incluses dans la version finale de cette note d'orientation, à la suite des commentaires formulés lors du

webinaire du Groupe d'experts de la comptabilité nationale¹⁶ de la CEE et de la consultation du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

27. D'un point de vue conceptuel, l'adoption des valeurs de facturation pour l'évaluation des importations et exportations de biens a des implications pour l'établissement des comptes nationaux et des statistiques de la balance des paiements.

Dans le cas de la comptabilité nationale, l'utilisation des valeurs de facturation pour évaluer les exportations et les importations est en général conforme aux principes relatifs au moment de l'enregistrement et de l'évaluation de la production recommandés dans le *SCN 2008*. Cependant, des modifications dans les orientations actuelles seraient utiles, notamment pour l'estimation des tableaux des ressources et des emplois. Dans le cas des statistiques de la balance des paiements, l'emploi des valeurs de transaction aurait des conséquences car la décomposition et la reformulation de l'évaluation du bien au prix du marché ne seraient plus nécessaires. Ces implications sont les suivantes :

i) **Une différenciation entre les biens et les services** : composition mixte des biens (les marchandises) et des services (le transport et l'assurance) dans les valeurs des importations et des exportations, en raison de l'absence d'une évaluation uniforme des prix, redéfinissant la frontière entre les biens et les services¹⁷. Cette frontière est de plus en plus floue, de sorte que les utilisateurs des données de la balance des paiements sont amenés à s'interroger sur la nécessité d'une décomposition de la valeur d'un produit en « bien pur » et en service d'un point de vue analytique ;

ii) **Un point d'évaluation modifiable serait introduit** : au lieu d'un point d'évaluation uniforme, ce sont les *modalités de livraison* qui définiraient ce qui est inclus dans chaque transaction ;

iii) **Modification du traitement des services de transport international et d'assurance** : le traitement actuel est une conséquence de l'évaluation uniforme F.A.B. : i) tous les frais de transport jusqu'à la frontière douanière sont enregistrés comme étant encourus par l'exportateur, et ii) tous les frais de transport au-delà de la frontière douanière sont enregistrés comme étant à la charge de l'importateur. Le passage à la valeur de transaction suppose une modification de ce concept et implique de nouvelles pratiques d'estimation des services de transport international et d'assurance, ce qui peut nécessiter de nouvelles sources de données ou des ajustements.

V. Approche recommandée – aspects pratiques

28. La consultation de l'Équipe spéciale sur la mondialisation a révélé que sur un plan général, dans les pays des personnes ayant répondu (17 sur un total de 22 réponses d'agences nationales), les valeurs de transaction requises pour établir les statistiques du commerce international de marchandises peuvent être obtenues à partir des documents douaniers ; cependant, l'accès aux données peut se révéler difficile pour l'agence en charge des comptes nationaux ou des statistiques de la balance des paiements. Treize réponses (sur 22 au total) ont indiqué que l'office national des statistiques, la banque centrale ou d'autres organismes établissant des statistiques peuvent récupérer les valeurs de transaction (de facturation) des déclarations douanières. Mais parfois l'accès se limite aux agrégats utilisés pour établir les comptes nationaux et la balance des paiements ou l'accès au

¹⁶ Prévue le 16 septembre 2020.

¹⁷ Le *MBP6* ne fournit pas de définition conceptuelle précise des « biens » (c'est-à-dire la part des produits physiques qu'elles doivent inclure et celle des services qui facilitent leur échange). Il note que « La distinction entre les biens et services et les autres entrées est déterminée par la nature de la valeur économique fournie ». Au paragraphe 6.15 du *SCN 2008* figure une définition des biens : « Les biens sont des objets physiques produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché ». En outre, le paragraphe 6.16 du *SCN 2008* note qu'il est rare, si tant est que ce soit le cas, de devoir établir une distinction précise entre les biens et les services, mais pour faire le lien avec les autres ensembles de données, il est souvent nécessaire de comprendre quels produits ont été traités comme des biens et quels autres ont été traités comme des services.

sein de l'agence est restreint (voir informations supplémentaires dans le *document annexe fourni en complément à la présente note d'orientation*).

29. **Il ressort de la consultation de l'Équipe spéciale sur la mondialisation qu'aucune étude n'a été menée sur la différence entre la valeur de facturation et l'évaluation C.A.F. ou F.A.B. (15 réponses d'agences nationales, sur un total de 22).** Les raisons principales en sont le manque d'accès à des données détaillées, des priorités autres dans l'amélioration de l'établissement des comptes nationaux ou encore l'insuffisance des ressources disponibles. Seuls sept pays ont fait savoir que leur agence nationale avait analysé l'écart entre la valeur de facturation et l'évaluation C.A.F. ou F.A.B., et un seul en a précisé l'ampleur.

30. **Les résultats du questionnaire d'inventaire conjoint FMI-OCDE de 2019 montrent que la plupart des personnes interrogées considèrent qu'il n'est pas possible, d'un point de vue pratique, d'élaborer des statistiques de balance des paiements pour les échanges de marchandises et les opérations de fret en se basant sur les valeurs de facturation.** La solution n'a pas été jugée réalisable à moyen terme pour diverses raisons, notamment i) le manque de données exhaustives et précises ; ii) l'impossibilité d'utiliser les données provenant des livres des entreprises ; iii) la nécessité d'une collaboration entre la banque centrale, l'office national des statistiques et les services douaniers pour intégrer cette exigence dans les documents douaniers ou y donner accès aux statisticiens de la balance des paiements ; ou encore iv) l'absence de données détaillées sur les services de transport.

31. **Dans l'enquête de 2016 sur les pratiques nationales d'établissement et de diffusion des statistiques du commerce international de marchandises, menée par la Division de statistique des Nations Unies, la plupart des pays qui ont répondu (68 sur 102 réponses) indiquent conserver le prix de facturation comme l'un des modes d'évaluation dans les statistiques de base du commerce de marchandises.** Certains États membres de l'UE ont précisé ne mettre en œuvre cette option que pour le commerce intra-UE, d'autres pays notant que ces données n'étaient pas diffusées.

32. **D'un point de vue pratique, les déclarations douanières sont la principale source de données sur le commerce dans la plupart des pays, alors que les statistiques du commerce international de marchandises, en dépit des ajustements nécessaires pour appliquer le concept de propriété économique, sont la principale source de données utilisée pour évaluer les importations et les exportations de biens dans la balance des paiements et la comptabilité nationale.** Le recours aux données des statistiques du commerce international de marchandises pour établir les tableaux des ressources et des emplois nécessite certains correctifs pour concilier les différentes évaluations des importations totales de biens et les données des importations ventilées par produit. En général, les données globales relatives aux importations de biens sont disponibles en valeur F.A.B. dans les statistiques de la balance des paiements, mais les données par catégories de produits, ventilées de manière détaillée pour permettre l'établissement des tableaux des ressources et des emplois, ne sont récupérables qu'en valeur C.A.F., d'où la nécessité de procéder à une correction C.A.F./F.A.B. L'édition 2018 du Manuel des Nations Unies *Handbook on Supply, Use and Input-Output Tables with Extensions and Applications* (tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties avec leurs prolongements et applications) note que la présentation de la correction C.A.F./F.A.B. dans le *SCN 2008* mériterait d'être plus claire, et détaille deux types de corrections à effectuer dans la pratique : les corrections à apporter aux données avant la saisie dans le système des tableaux des ressources et des emplois, et la correction C.A.F./F.A.B. Le point essentiel est qu'en cas de données sources non évaluées en valeur de facturation – généralement sur la base des données douanières au niveau du produit – une correction s'imposera toujours pour amener l'évaluation au concept de prix de base, si celui-ci est adopté. Les documents existants montrent que les pays emploient des méthodes diverses pour évaluer la correction C.A.F./F.A.B., et il serait utile de disposer de lignes directrices plus claires, en fonction des données disponibles, et de partager les pratiques nationales.

33. **Pour assurer une couverture complète des statistiques du commerce international de marchandises, il est fait appel à plusieurs sources non douanières pour compléter les données douanières.** Elles sont utilisées en particulier dans les pays dotés de systèmes statistiques plus avancés, ou dans les unions douanières qui ont aboli les contrôles

douaniers et où les registres douaniers ne sont pas disponibles. Parmi les sources de données alternatives, on peut citer les dossiers administratifs disponibles auprès des services fiscaux (TVA ou taxe sur les ventes) et les enquêtes auprès des exportateurs et des importateurs. L'instauration, dans le contexte du système de comptabilité nationale, d'un débat plus approfondi sur les sources de données alternatives et les méthodes d'évaluation utilisées dans celles-ci pourrait être utile aux statisticiens.

34. **Des aspects pratiques supplémentaires sont à prendre en compte pour la mise à jour des recommandations des normes statistiques internationales.** Si les normes actualisées recommandent l'utilisation de la valeur de facturation, pour l'évaluation des importations et des exportations de marchandises en remplacement de la valeur F.A.B., cela imposera dans de nombreux pays que les valeurs de facturation figurent dans les données partagées par les services douaniers avec les statisticiens en charge de la balance des paiements. Une modification de la conception des bases de données des douanes et de la balance des paiements risque de s'avérer nécessaire afin de les adapter aux nouveaux formats de données requis et d'impliquer la mise en œuvre de ressources substantielles, notamment informatiques. L'opération serait financièrement plus avantageuse si elle était planifiée en coordination avec la prochaine révision du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)¹⁸, qui devrait intervenir en 2022, si l'on s'en tient à l'intervalle de cinq ans adopté précédemment pour les révisions. Des informations supplémentaires sur les implications pratiques de l'utilisation des valeurs de facturation dans l'établissement des statistiques de la balance des paiements sont développées dans l'encadré 3.

35. **L'Équipe spéciale sur la mondialisation propose d'inclure des aspects pratiques supplémentaires de l'approche recommandée et des pratiques actuelles, après consultation des parties prenantes concernées**¹⁹. Les contributions additionnelles devraient porter sur les points suivants i) les sources de données utilisées ; ii) les implications pour la compilation des estimations des services de transport et d'assurance ; et iii) le niveau de détail disponible pour estimer la correction C.A.F./F.A.B. Les travaux nécessaires pour développer et tester l'approche recommandée seront décrits et la version finale du projet de note d'orientation recensera les étapes proposées pour atteindre ces résultats. Elle inclura également les diverses analyses visant à déterminer les coûts de la mise en œuvre de l'approche recommandée, ainsi qu'une recommandation alternative, par exemple le tableau supplémentaire présentant les corrections nécessaires des importations et des exportations.

Encadré 3.

Implications pratiques de l'utilisation des valeurs de transaction pour évaluer les importations et exportations de biens lors de l'établissement des statistiques de la balance des paiements²⁰

La modification du principe d'évaluation des importations et des exportations de biens, passant d'une évaluation uniforme sur la base des valeurs F.A.B. aux valeurs de transaction, a des implications pour les agences de statistiques, ainsi que pour les personnes interrogées et les utilisateurs de données. Cet encadré énumère les principales questions qui devraient être abordées.

Agences de statistique

Nécessité d'évaluer le système de collecte de données relatives au commerce de marchandises et les conséquences potentielles en termes de ressources. Si les données de

¹⁸ Des informations additionnelles sont disponibles sur le site <https://unstats.un.org/unsd/tradekb/Knowledgebase/50018/Harmonized-Commodity-Description-and-Coding-Systems-HS>.

¹⁹ Comme mentionné au paragraphe 24, des consultations ultérieures seront menées avec l'équipe spéciale de la balance courante, l'équipe spéciale de la balance des paiements et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, et le projet de note d'orientation sera présenté aux participants du webinaire 2020 de la CEE du Groupe d'experts de la comptabilité nationale.

²⁰ L'encadré a été rédigé avec la contribution de M^{me} Silvia Matei, de la Division de la balance des paiements du Département des statistiques du FMI.

facturation ne sont pas disponibles dans les registres douaniers, il peut être nécessaire de faire pression pour imposer l'inclusion de ces éléments. Cependant, les personnes interrogées peuvent estimer que les questions relatives aux valeurs de facturation sont plus sensibles et l'accès à ces données ne sera peut-être pas autorisé. Si les données de facturation ne sont pas disponibles, notamment dans certains grands pays commerçants, le recours aux données des entreprises à partir d'enquêtes peut conduire à des asymétries dans l'établissement des importations/exportations (données des entreprises contre données douanières). Outre les coûts de la collecte des données, d'autres facteurs affectant la qualité des données sont à prendre en considération, notamment i) les inconvénients liés à l'utilisation de données d'enquête (par exemple, l'extrapolation des résultats, les non-réponses ou les retards dans les déclarations qui affectent les délais de production), et ii) l'augmentation potentielle des asymétries entre pays résultant de l'utilisation de différentes sources de données.

Impossibilité d'identifier la résidence des fournisseurs de transport et d'assurance à partir des déclarations douanières. Il conviendra peut-être de mener de nouvelles enquêtes auprès des fabricants et des fournisseurs de services de transport et d'assurance ou d'affiner les enquêtes existantes afin de collecter les valeurs de facturation des marchandises et les données sur les coûts de transport et d'assurance. Compte tenu de la complexité des dispositions globales en place dans de nombreux pays, leur collecte de données relatives à ces services sera peut-être moins précise et renforcera le risque de surévaluation en cas d'intervention d'un grand nombre d'intermédiaires, ou de sous-évaluation du fait de l'imputation du coût du service aux marchandises.

Nécessité de renforcer la validation des données et les contrôles de qualité. Les valeurs enregistrées par la facturation des entreprises et celles figurant dans les documents douaniers peuvent diverger pour diverses raisons, notamment la sous-estimation dans les documents douaniers pour éviter les taxes, le manque d'exhaustivité des informations ou les prix de transfert. En outre, dans de nombreux cas, les valeurs de facturation figurant dans les documents douaniers ne font l'objet d'aucun contrôle de qualité. L'absence d'un format de facture standard peut constituer un problème supplémentaire pour la collecte des données.

Nécessité de mettre à jour le système informatique concernant les bases de données des statistiques du commerce international de marchandises et de la balance des paiements. Cette tâche peut être plus ou moins exigeante en termes de ressources, selon que les valeurs de facturation sont disponibles à partir des données douanières ou que de nouvelles sources de données sont nécessaires. Généralement, de tels changements nécessitent un certain temps et les agences ne disposeront peut-être pas de la capacité de moderniser leurs systèmes et de créer des sources de données alternatives adéquates pour les statistiques du commerce extérieur.

Nécessité de nouvelles exigences légales et réglementaires pour appuyer la collecte de données. Cet aspect peut s'avérer particulièrement pertinent pour la collecte des données des sociétés non financières par les banques centrales. Dans les unions douanières, il conviendra d'actualiser des instruments juridiques régissant le commerce extérieur des marchandises. S'agissant des administrations douanières, le passage à la valeur de facturation peut se traduire par des demandes de données supplémentaires, notamment la séparation de la valeur du transport, les termes de l'échange et les informations sur le transporteur des marchandises. Une évaluation approfondie des services, des procédures et des ressources pourra aussi être nécessaire pour répondre aux nouvelles demandes des organismes de statistiques.

Nécessité d'améliorer les dispositions organisationnelles et institutionnelles. Le renforcement de la coopération interagences permettra une collecte, une validation et un partage plus efficaces des données, réduira les coûts et évitera la duplication des efforts, contribuant ainsi à la qualité, à l'harmonisation et à la cohérence des différents produits statistiques.

Pays interrogés

Augmentation de la charge de travail des pays interrogés, en cas d'indisponibilité des données de facturation en provenance des douanes ou d'autres sources administratives. Compte tenu du grand nombre de transactions mensuelles, la collecte de

données par le biais d'enquêtes risque d'exiger beaucoup de ressources de la part des pays interrogés.

Utilisateurs des données

Coûts d'adaptation aux nouvelles données. D'un point de vue pratique, les estimations rétrospectives sont peu probables, et l'utilisation d'un nouveau principe d'évaluation provoquera des ruptures structurelles dans les séries chronologiques. En outre, les organismes chargés de l'établissement des statistiques devront communiquer les changements aux utilisateurs des données afin que ces derniers puissent avoir confiance dans les nouvelles données commerciales.

VI. Changements à apporter au *SCN 2008* et à d'autres domaines statistiques

36. **La section 6 recensera les paragraphes du *SCN 2008* à actualiser conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale sur la mondialisation, et précisera les recommandations du *MBP6* et des *Statistiques du commerce international de marchandises 2010* qui seront à actualiser pour assurer ou maintenir la cohérence.** Cette section sera finalisée après examen des avantages et inconvénients des options décrites, d'un point de vue tant conceptuel que pratique. Les contributions et les commentaires de l'équipe spéciale de la balance courante et la consultation mondiale sont jugés essentiels pour parvenir à une solution permettant d'harmoniser les recommandations du système de comptabilité nationale et du manuel de la balance des paiements. En outre, des éclaircissements supplémentaires sur l'évaluation des importations et des exportations de biens dans le système de comptabilité nationale et le manuel de la balance des paiements seraient utiles aux statisticiens.